

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2488

commission principale : développement économique

objet : **Grand Prix du Design - Participation financière - Convention avec la CCI de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode afin de positionner l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat. De plus, la politique de développement commercial initié au travers du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2004-2010 fait de la qualité des points de vente de l'agglomération une priorité.

La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création, notamment par l'intermédiaire des concours qui permettent de stimuler la créativité.

Un des objectifs de Lyon vision mode est le développement du Design ainsi que de valoriser au mieux les designers de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, il est important, pour Lyon vision mode, de favoriser la créativité et une décoration de qualité des commerces. L'enjeu étant d'avoir des commerces-mode qui aient une image en adéquation avec le positionnement du territoire sur lequel ils sont implantés. On peut citer l'exemple de Milan, qui compte des magasins de très grande qualité au niveau de leur aménagement intérieur, ce qui concourt également à faire de cette ville une ville de mode.

En outre, cette problématique accompagne la politique de développement commercial menée par la communauté urbaine de Lyon. Pour rappel, la Communauté urbaine intervient dans la définition d'une stratégie de développement commercial sur le territoire et s'intéresse à la qualité de l'offre commerciale.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine a souhaité soutenir en 2005 le concours initié par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) : Grand Prix du Design point de vente, afin que celui-ci puisse asseoir sa notoriété et prendre l'ampleur nécessaire pour que son fonctionnement futur se fasse au travers d'initiatives privées.

Le Grand Prix du Design

Cet événement est piloté par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) en partenariat avec le centre du Design Rhône-Alpes et des acteurs privés et s'inscrit plus largement dans la démarche de gouvernance économique Grand Lyon l'esprit d'entreprise.

Les objectifs du concours

- promouvoir la thématique du Design comme composante de développement,
- inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels du Design pour la création ou la rénovation de leurs espaces de vente,
- stimuler la qualité des aménagements intérieurs et extérieurs,
- récompenser l'innovation et la modernisation des commerces et favoriser les effets d'entraînement auprès de toutes les filières,
- développer une image de modernité des commerces ;

Cet événement se décline en deux opérations distinctes

- le Grand Prix du Design points de Vente : deuxième édition d'un concours organisé par la CCIL et ses partenaires visant à récompenser l'innovation et la modernisation des commerces,
- le deuxième salon vitrines et tendances mettant en scène des professionnels de l'équipement et de l'aménagement des points de vente, qui se déroulera les 6, 7 et 8 mars 2005 au palais des congrès de Lyon, la remise du grand prix du design point de vente devant intervenir le 7 mars 2005 afin de créer une synergie entre les deux événements ;

L'éligibilité au concours

Parmi les 25 000 ressortissants de la CCIL il s'agit de ceux qui ont réalisé des travaux de création ou de rénovation accompagnés par un professionnel du Design. Ces travaux doivent avoir été effectués depuis moins de trois ans.

Le prix :

Cinq binômes seront primés chaque année plus un supplémentaire pour la meilleure vitrine.

Les prix seront : un trophée, des invitations à la soirée cocktail de remise des prix au palais des congrès de Lyon (20 mars 2004) et une mise en lumière des cinq lauréats à l'occasion du 8 décembre 2005 (festival des lumières).

Emplois	Montant TTC	Ressources	€
édition de documents concours	5 000	chambre de commerce et d'industrie de Lyon	35 000
location du palais des congrès	16 000	Communauté urbaine	15 000
trophées	5 000	Altaréa	15 000
événement de remise des prix	69 000	Unibail	15 000
ingénierie du projet concours prospection des candidats relations presse	15 000	Rodamco	15 000
divers	5 000	Société générale	15 000
		autres partenaires	5 000
total	115 000	total	115 000

Il est à noter que cette initiative a été inspirée par une démarche identique menée par la ville de Montréal, depuis 1995. Cette démarche a connu un succès important. Elle a permis notamment à la collectivité de développer la proximité avec ses habitants puisqu'il y a eu la création d'un vote populaire. En outre, un guide a été créé (environ 500 000 exemplaires) et a participé au rayonnement international de la ville.

La ville de Saint Etienne a lancé, en juin 2003, la première édition en France du concept de ce concours.

Les enjeux pour la Communauté urbaine

Dans le cadre de Lyon vision mode, le Grand Prix du Design permet de :

- . valoriser la thématique du Design comme composante de développement,
- . soutenir la créativité,
- . affirmer l'identité de l'agglomération lyonnaise comme ville de mode et de création,
- . positionner Lyon sur la place internationale par l'esthétisme de ses commerces ;

Dans le cadre de la politique de développement commercial de l'agglomération :

- . mettre en avant le caractère dynamique et innovant du commerce lyonnais,
- . créer les conditions d'une amélioration qualitative de l'offre.

Les modalités :

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon soutienne en 2005 de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon avec un financement à hauteur de 15 000 € pour permettre la réalisation du Grand Prix du Design ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et au versement d'une participation d'un montant de 15 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 15 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,